

### JEUNES

#### Réunion du Lundi 18 Décembre 2017

Président des compétitions : M. BEGON Y.

Présents : MM. BELISSANT, AMADUBLE, GODIGNON

Excusés : MM. MORNAND, ARCHIMBAUD

#### **PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD**

Etablie lors de la réunion téléphonique en date du 18 Décembre 2017, ci-joint la programmation des rencontres remises pour intempéries :

#### 1 : Pour le 18 Février 2018

##### U19 Ligue :

20049.1 : Chambéry Savoie Foot – Lyon Montchat (remis du 03/12/2017)

20054.1 : Andrézieux ASF – GF 38 (remis du 03/12/2017)

#### 2 : Pour le 25 Février 2018

##### U17 Ligue :

20260.1 : Bourgoin Jallieu – Vaulx en Velin FC (remis du 10/12/2017)

20261.1 : Nivolet FC – F Bourg en Bresse P (remis du 10/12/2017)

20202.2 : St Etienne AS 2 – Ain Sud Foot (remis du 17/12/2017)

20204.2 : Andrézieux ASF – St Priest AS 2 (remis du 17/12/2017)

##### U17 Promotion Ligue :

Poule A : 20330.1 : Dombes Bresse FC – Bourgoin Jallieu 2 (remis du 10/12/2017)

20326.1 : Davezieux Vidalon US – FC Lyon Football 2 (remis du 09/12/2017)

Poule C : 20458.1 : Eybens OC – Chambéry Savoie Foot (remis du 10/12/2017)

20459.1 : Annemasse Gaillard – Thonon Evian Savoie 2 (remis du 10/12/2017)

20460.1 : Gpt Albanais 74 – GF 38 2 (remis du 10/12/2017)

20457.1 : US Annecy le Vieux – St Genis Ferney Croz (remis du 09/12/2017)

##### U15 Elite :

20526.1 : Annecy FC – Lyon Olympique Rh (remis du 09/12/2017)

20464.2 : St Etienne AS – FC Lyon Football (remis du 17/12/2017)

##### U15 Ligue :

20594.1 : Davezieux Vidalon US – Eybens OC (remis du 10/12/2017)

20591.1 : Nivolet FC – GF 38 (remis du 10/12/2017)

## U15 Promotion Ligue :

Poule A : 20596.2 : O. St Etienne – Roannais Foot 42 (remis du 17/12/2017)

Poule C : 20787.1 : Echirrolles FC – US Annecy le Vieux (remis du 10/12/2017)

20789.1 : Cluses Scionzier FC – Thonon Evian Savoie 2 (remis du 09/12/2017)

Concernant la reprogrammation des matches remis du secteur Ouest, consulter le site internet de la Ligue Auvergne Rhône Alpes (page d'accueil).

## **COUPE GAMBARDELLA – CREDIT AGRICOLE**

Le tirage au sort a été effectué le 14 Décembre 2017 (voir les rencontres sur fff.fr)

### **INFORMATIONS**

#### Licences dématérialisées

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018 les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

#### Remplacement des joueurs (Art.28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre .... »

#### Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

#### FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre terminée.**

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site LAuRAFoot.

## AMENDES

### Non transmission de la FMI ou transmise hors délai - Amende : 25 €

22334.2	U17 Poule B	ECHIROLLES
22443.1	U15 Promotion Honneur	U.S. BEAUMONT
20776.1	U15 Promotion Poule A	F.C. LYON
22398.1	U15 Honneur	R.C. VICHY

(utilisation de la feuille papier : absence du recto)

***Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission d'appel de ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la FFF.***

Le secrétaire :

M BELISSANT Patrick